



LES 4 SAISONS DU DROIT DES BIBLIOTHÈQUES



Les prochaines interventions seront menées par la formatrice **Anne Laure Stérin**

>> L'accueil du public, l'achat de documents, l'invitation d'un auteur, la diffusion de photos sur les réseaux sociaux... Les bibliothécaires que nous sommes font régulièrement face à des interrogations sur l'application du droit et de la réglementation dans leur pratique professionnelle.

Il n'est pas toujours facile d'y répondre. D'abord parce que le droit auquel ont affaire les bibliothécaires couvre un vaste territoire, qui va du droit d'auteur au droit de l'information, en passant par la réglementation des marchés publics ou des établissements recevant du public. Ensuite parce qu'il implique d'approprier des sources, un vocabulaire et, dans certaines situations, un raisonnement particulier.

Cela implique de se former, alors... formons-nous ! et formons-nous à partir des questions que nous nous posons tous les jours.

C'est avec cet objectif que les bibliothèques départementales de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres, de la Vienne et Média Centre-Ouest proposent un cycle annuel de webinaires et courtes formations en visio-conférence :

LES 4 SAISONS DU DROIT EN BIBLIOTHÈQUE.

>> Chacun des modules partira d'une question ou d'une situation vécue en bibliothèque et se déroulera comme suit : une courte présentation de l'état de la réglementation sur la question ou la situation (30 minutes) par un.e expert.e suivie d'un temps d'échanges libres avec les participants pour aborder les cas pratiques d'application et les questions que ceux-ci soulèvent dans notre pratique quotidienne.

4 THÉMATIQUES PROGRAMMÉES EN 2024, D'AUTRES SUIVRONT EN 2025

PRINTEMPS - 12 AVRIL

Ai-je le droit de remplir un document administratif à la place d'un usager ?

ÉTÉ - 2 JUILLET - 14H À 16H

Lire, citer, réutiliser des textes en bibliothèque : que dit la loi ?

AUTOMNE - 10 SEPTEMBRE - 10H À 12H

Utiliser des images et des photographies en bibliothèque : que dit la loi ?

HIVER - 3 DÉCEMBRE - 10H À 12H

Diffuser des films, utiliser de la musique ou pratiquer les jeux vidéo en bibliothèque : que dit la loi ?

OBJECTIFS

Connaître la réglementation applicable en bibliothèque à partir de questions et de situations pratiques

Apprendre à adopter le bon raisonnement et à s'appuyer sur des sources fiables

S'interroger collectivement sur les pratiques en cours dans nos bibliothèques